

Département de  
Meurthe et Moselle  
Arrondissement de  
Nancy  
Canton de Val de  
Lorraine Sud

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 17 décembre 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°26 – DB du 17/12/2019**

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

**Convention avec l'éco organisme Eco TLC  
(Textiles d'habillement, Linge de Maison et Chaussures)**

La filière textile s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur [REP] et ainsi participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, Eco TLC, a été créé le 5 décembre 2008 et agréé par arrêté ministériel du 17 mars 2009 pour assumer cette responsabilité. Il soutient financièrement les opérateurs de tri dans leurs missions de collecte et de recyclage et les collectivités territoriales pour leurs actions de communication sur la collecte sélective des textiles à destination des habitants.

En 2012, dans le cadre de son programme local de prévention des déchets, la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'implanter sur son territoire des points d'apports volontaires pour collecter les Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC).

En date du 20 septembre 2012, le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey a autorisé la signature de la convention avec la société Eco TLC.

A ce jour, dans le cadre du futur agrément d'Eco TLC, un renouvellement de la convention est proposé au Bassin de Pompey.

Cette convention initiale est conclue pour une période d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'agrément d'Eco TLC. Elle se renouvelle chaque année jusqu'au 31 décembre, par tacite reconduction jusqu'à la date d'expiration, de retrait, d'annulation ou de suspension de l'agrément d'Eco TLC.

Le projet de convention, joint en annexe, précise les conditions et délais contractuels des déclarations à respecter afin de pouvoir bénéficier de soutiens financiers qui restent inchangés.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la commission Environnement du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes du contrat avec Eco TLC.

**AUTORISE** le Président à signer la convention avec Eco TLC et ses annexes, pour une période d'un an et renouvelée par tacite reconduction pour une ou plusieurs périodes de 12 (douze) mois chacune, et conditionnée par le renouvellement de l'agrément ministériel.

**INSCRIT** les recettes correspondantes au budget principal 2020 et suivants, sur la ligne 812-70878 (soutiens, subventions).

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

---

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRILIC**